

INFORMATIONS DIVERSES - LISTE DES DÉCISIONS

2025.49 en date du 07 Mars 2025 décision portant sur la convention Pédiatre

Signature d'une convention avec un pédiatre qui assurera des consultations régulières et obligatoires dans les structures du Service Petite Enfance auprès des enfants.

Le nombre de vacations est fixé à 19. La rémunération est déterminée sur la base tarifaire de 158 € par vacation. Cette convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

2025.50 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur les Conventions de partenariat pour les visites guidées

Signature d'une convention de partenariat avec chacun des guides pour assurer ou accompagner les visites guidées sur le territoire de Moret Seine et Loing.

La rémunération des intéressés est déterminée sur la base tarifaire par vacation en fonction du thème de la visite guidée et des langues étrangères employées. Ces vacations se font sur demande de l'Office de Tourisme.

Ces conventions entreront en vigueur au fur et à mesure du recrutement des guides et se termineront au 31 décembre 2025.

2025.51 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec le groupe hospitalier Sud Ile de France (UTEP)

Signature d'une convention avec le groupe hospitalier Sud Ile de France ayant pour objet l'organisation, à titre gracieux, d'ateliers et de conférence sur le thème des maladies chroniques et le parcours en santé environnemental.

La convention est établie pour une durée d'un an à sa date de signature ; elle est renouvelable par tacite reconduction.

2025.52 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec l'association les concerts de poche

Signature d'une convention avec l'association les concerts de poche ayant pour objet de définir les conditions de partenariat concernant le stockage de matériel et sa mise à disposition à la CCMSL.

La présente convention est conclue pour une année à compter de la date de signature.

Elle est renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an sans pouvoir excéder trois (3) ans.

2025.53 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur la convention d'occupation de la salle polyvalente de Villemer – « Cours de relaxation seniors »

Signature d'une convention avec la Commune de Villemer une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente.

Cette convention est conclue le 15 avril 2025 de 14h00 à 16h30.

2025.54 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur la convention de revente de produits touristiques – Office du Tourisme du Pays de Fontainebleau

Signature avec l'Office du Tourisme du Pays de Fontainebleau une convention ayant pour objet de définir les conditions de revente de produits touristiques de la Communauté de Communes Moret-Seine-et-Loing.

Cette convention est conclue pour 1 an à compter de sa date de signature. Elle se renouvellera par tacite reconduction chaque année, sauf dénonciation.

2025.55 en date du 11 Mars 2025 décision portant sur la convention de prestation avec les concerts de poche

Signature d'une convention avec les concerts de poche pour des actions musicales.
La prestation aura lieu le 03 Juin 2025 pour un coût de 12 000€ (non assujetti à la TVA).

2025.56 en date du 11 Mars 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec l'association les concerts de poche

Signature de l'avenant n° 1 à la convention partenariat de prestation cours de Batucada en fixant le nombre de manifestations sur le territoire à 5 et de fixer le prix de chaque intervention aux manifestations à 350€/manifestation.

L'avenant entrera en vigueur à compter de la date de signature des deux parties

2025.57 en date du 11 Mars 2025 décision portant sur les Conventions pour les interventions du secteur Jeunesse avec le Collège Alfred Sisley – le Collège Fernand Gregh & le Lycée Lafayette

Signature avec le collège Alfred Sisley à Moret-Loing-et-Orvanne, avec le collège Fernand Gregh à Champagne-sur-Seine et avec le lycée Lafayette à Champagne-sur-Seine une convention ayant pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative complémentaire de l'enseignement public de Moret Seine et Loing dans les collèges et lycée pendant ou en dehors du temps scolaire.

La présente convention est conclue pour la période du lundi 1er septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 (inclus).

Elle est renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an sans pouvoir excéder trois (3) ans

2025.58 en date du 11 Mars 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition du parc Violette Rette – FCPE Vernou-la-Celle-sur-Seine

Signature avec FCPE Vernou-la-Celle-sur-Seine une convention ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation et de la mise à disposition du parc Violette Rette à titre gracieux.

La convention est conclue pour la journée du samedi 28 juin 2025 de 7h à 22h.

2025.59 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur l'avenant n° 1 à la convention avec un Bénévole – Madame Fournier Chantal

Signature de l'avenant n° 1 avec Madame Fournier Chantal ayant pour objet de modifier les activités de bénévolat.

L'avenant prend effet à la date de signature.

2025.60 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur avenant n° 1 à la convention avec un Bénévole – Madame Sisounthone Marie-Chantal

Signature de l'avenant n° 1 avec Madame Sisounthone Marie-Chantal ayant pour objet de modifier les activités de bénévolat.

L'avenant prend effet à la date de signature.

2025.61 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur l'avenant n° 1 à la convention avec un Bénévole – Madame Dechaume Martine

Signature de l'avenant n° 1 avec Madame Dechaume Martine ayant pour objet de modifier les activités de bénévolat.

L'avenant prend effet à la date de signature.

2025.62 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du « Service Commun Urbanisme » de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour l'instruction des autorisations d'urbanisme - Commune de Villecerf

Signature de l'avenant n° 1 avec commune de Villecerf, ayant pour objet de modifier les champs d'application de la précédente convention.

L'avenant prend effet à la date de signature.

2025.63 en date du 10 Mars 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec Unis-Cité

Signature de la convention avec Unis-Cité ayant pour objet de définir les conditions de partenariat pour l'accueil de 2 jeunes en service civique au sein du service informatique.

Le cout de cet accueil s'élève à 3537.60€ pour 8 mois.

La présente convention prend effet à la date de sa signature et prendra fin à l'issue des contrats d'engagement de Service Civique des volontaires en intermédiation.